



Règlement du concours

Noël 2025



« Maisons, balcons et jardins décorés »

Article 1 – Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Ploemel organise un concours sur le thème « Maisons, balcons et jardins décorés », afin de faire vivre l'esprit de Noël dans la commune.

Article 2 – Dates et durée

Le concours se déroule **du 14 novembre au 5 décembre 2024 à 12h.**

Les décorations devront être installées avant le 10 décembre, date de passage du jury.

Article 3 – Inscription

Ce concours est gratuit, il est ouvert à tous les particuliers (propriétaires ou locataires) sur la commune de Ploemel.

Les bulletins d'inscriptions doivent être déposés **au plus tard le vendredi 5 décembre 2025 à l'accueil de la mairie avant 12h.**

Article 4 – Modalités du concours

Les décorations doivent être :

- Visibles de la voie publique et impérativement posées et installées sur le domaine privé.
- Visibles à partir de 17h30.

Les décorations seront évaluées lors du passage du jury **le 10 décembre de 17h30 à 19h.**

Le jury sera composé des jeunes élus du CMJ et leurs encadrants.

En aucun cas le jury ne pénétrera dans les propriétés.

Les critères de sélections seront les suivants :

- Esthétique et harmonie de l'ensemble
- Travail et installation
- Originalité, créativité

Les membres du CMJ peuvent participer au concours mais ils ne peuvent pas voter pour leurs décorations.

Article 5 – Résultats et remise des prix

Le classement définitif et la répartition des prix seront déterminés par le jury.

Les trois premiers se verront récompensés lors d'une cérémonie de remise des prix le vendredi 12 décembre 2025 à 18h30.

Article 6 - Droits à l'image

Les participants acceptent que des photos de leurs décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune (Magazine Vivre à Ploemel, application Mon Village de la commune, page Facebook de la commune, site internet de Ploemel, articles de presse).

Les lauréats acceptent la publication de leur nom.

Article 7 – Annulation

Le CMJ se réserve le droit d'annuler le présent concours si le nombre de participants est jugé insuffisant.

Article 8 – Acceptation du règlement

Les participants inscrits au concours acceptent, sans réserve, le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

BULLETIN D'INSCRIPTION



CONCOURS NOEL 2025

« *Maisons, balcons et jardins décorés* »

Organisé par le CMJ de PLOEMEL



NOM :

PRENOM :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

**Bulletin à rapporter au plus tard le vendredi 5 décembre
en mairie (avant 12h)**